

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 AVRIL 2024

**Date de convocation : 22/03/2024**

**Date d'affichage : 22/03/2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents : 18 dont 3 pouvoirs**

**Votants : 21**

**Le cinq avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

**Etaient présents** : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne - M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie - Mme GILLOT Séverine –Mme VANDY Hélène – M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

**Etaient absents excusés** :

M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien

Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore

Mme BORGES Perrine a donné son pouvoir à M. HUVELLE Richard

Mme CAVRIL Isabelle

Mme DECOTTE Valérie

**OBJET : Vente de la remorque SATELLITE**

Vu la délibération n°2023/44 autorisant la vente de la remorque Satellite, simple essieu 3000 x 1460 selon les conditions suivantes :

- Prix minimum de : 500 €
- Publicité de l'annonce sur le site internet de la ville et la page Facebook
- Remise des offres sous enveloppe cachetée en mairie
- Date limite de réception des offres : 15 février 2024
- Contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous pour une visite sur place
- Vente au plus offrant
- En cas d'égalité : par ordre de réception des offres

Aucune offre n'a été déposée en Mairie.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal

De remettre en vente ce bien selon les conditions suivantes :

- **Prix minimum de 250 €**
- **Publicité de l'annonce : sur le site internet la page Facebook de la Ville**
- **Remise des offres sous enveloppe cachetée en Mairie**
- **Date limite de réception des offres : 15 Juin 2024**

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé du rapporteur**

**Après en avoir délibéré**

**avec 21 VOIX POUR**

**Approuve ces tarifs qui seront annexés à la délibération n°47/2023.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS  
SIGNE LECTURE FAITE  
POUR COPIE CONFORME  
A PONT SUR SAMBRE  
Le 06 Avril 2024  
M. DETRAIT - Maire

